

Fiscalité directe : Toujours plus, toujours les mêmes...

Année après année, la fiscalité de notre pays évolue. Sous couvert d'efficacité ou au prétexte d'éternels bons sentiments, c'est encore et toujours à peu près l'inverse qui est mis en œuvre, détruisant les principes républicains fondateurs de l'acceptation même de l'impôt. Démonstration...



Jean Conan, secrétaire national
[conan@cfecgc.fr]

Instituer une taxe supplémentaire de 1,1 % sur les produits de l'épargne pour financer le Revenu de solidarité active (RSA), c'est généreux. Mais c'est lier deux choses qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre. Épargne et solidarité ont toutes les chances d'évoluer différemment. Il y aura ou bien un excédent qui financera n'importe quoi d'autre, ou bien un déficit qu'il faudra bien combler avec un autre impôt... En la matière, c'est le principe de non affectation de l'impôt qui n'est pas respecté...

Mettre en place un plafond global pour l'impact des niches fiscales, cela paraît être la justice même. La quasi gratuité de construction d'hôtellerie de luxe, en réalité de somptueuses résidences secondaires, dans les DOM-TOM est un excès insupportable. Mais encore eut-il fallu bétonner la définition des « niches fiscales », faute de quoi ce seront demain les incitations écologiques et, après-demain, le quotient familial, qui pourront, de la sorte, être scandaleusement plafonnés... Là, c'est l'existence même de la politique écologique, ou de la politique familiale qui pourra être remise en cause.

Rendre (enfin !) l'Impôt sur la fortune (ISF) utile à quelque chose en lui ouvrant des espaces d'investissements libérateurs dans les PME, c'est une affaire d'efficacité. Mais complexifier chaque année un peu plus son régime – comme avec la restriction de l'investissement « libérateur » aux PME de moins de 50 actionnaires qui n'offrent pas de garantie en capital – c'est en réserver de fait l'accessibilité aux affairistes. Ici, c'est le principe d'égalité des citoyens devant l'impôt qui est foulé aux pieds.

Cela dit, la CFE-CGC sait bien qu'il faut financer le pays !... à tel point d'ailleurs que nous sommes très inquiets sur le devenir de la fiscalité locale au vu de l'ampleur de l'impact de la suppression progressive de la taxe professionnelle, et des conséquences des déficits annoncés ou non. Soyons clairs, la CFE-CGC ne saurait accepter que la fiscalité locale soit mélangée à la fiscalité des revenus !

Les pages qui suivent vous guident dans le dédale de la fiscalité en vigueur. Nous souhaitons que sa simplification soit un jour réalité ! Dans l'attente, si vous avez des questions, n'hésitez pas... ■

Jean CONAN